

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT NO. 289-2018

**RÈGLEMENT DES
QUOTES-PARTS 2019**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU SAINTE-CROIX (QUÉBEC)
G0S 2H0**

Téléphone : (418) 926-3407

Télécopieur : (418) 926-3409

accès total : 990-0175

Internet : www.mrclothinere.org

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 289-2018
RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2019**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 28 novembre 2018 à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Normand Côté, maire de Saint-Flavien

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Pierrette Trépanier
M. Marcel Richard
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Christian Richard
M. Bernard Ouellet
M. Gilbert Breton
M. Jacques Gauthier
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Denis Dion
Mme Nicole Viel Noonan
M. Mario Grenier
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée

M. Stéphane Bergeron

Attendu l'avis de motion donné à la session du 12 septembre 2018;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adopter le règlement no. 289-2018 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2019 ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – QUOTES-PARTS 2019

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2019 pour le financement des activités de la MRC de Lotbinière :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Administration	701 286 \$	RFU, sauf pour les frais de congrès FQM dont le montant est fixe de 2000 \$/municipalité; la cotisation de la FQM selon leur facturation et la rémunération des maires pour les assemblées du conseil de 2348\$/municipalité.	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre..
Développement	549 989 \$	RFU	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre..
Transport collectif	30 000 \$	25 % (Taxibus) réparti selon le nombre d'usagers annuels (selon les statistiques d'Express-Lotbinière); 42 % ('Écobus) réparti une moitié à la municipalité de Saint-Apollinaire et Laurier Station à part égale et l'autre moitié au prorata de la population; et 33 % selon la RFU	1 seul versement le 15 juin
Évaluation foncière	917 234 \$	RFU ¹	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Enfouissement	1 183 295	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois

¹ RFU : Richesse foncière uniformisée au dépôt des rôles du 15 septembre 2018

Gestion des boues de fosses septique	44 4 346 \$	Prix basé sur coût de revient de 155 \$ / la vidange pour 2019 et selon le nombre de fosses septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Sécurité incendie	167 706 \$	Sur le % des heures d'inspection des immeubles à risque élevé et très élevé.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Culture et patrimoine	59 229 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Environnement	0 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Total	4 053 085 \$		

Ces quotes-parts sont payables selon les modalités de paiement indiquées dans les tableaux et sur présentation de la facture de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 2 – QUOTES-PARTS 2019 – MUNICIPALITÉS NON-MEMBRES DE LA MRC

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2019 pour les municipalités non-membres de la MRC qui participent à l'entente sur l'enfouissement :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Enfouissement – Municipalités de l'ouest	90 498 \$	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Gestion des boues de fosses septique	22 785 \$	Prix basé sur coût de revient de 155 \$ / la vidange pour 2019 et selon le nombre de fosses septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.

Voir l' « annexe 1 » le tableau du nombre d'unités considérées par municipalité participantes.

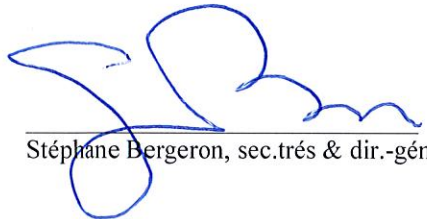
ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 28 novembre 2018 à Saint-Sylvestre.

Signatures officielles :

Normand Côté, préfet



Stéphane Bergeron, sec.trés & dir.-gén.

Copie conforme certifiée par



Stéphane Bergeron

Directeur général

Ce 28 ème jour de novembre 2018

Projet ANNEXE 1

Quote-Part Gestion des boues de fosses septiques (BFS)				
Compilation des unités d'évaluations assujetties à une vidange de la fosse septique				
	1/4 du coût de la vidange	1/2 du coût de la vidange	2019	
	38.75 \$	77.50 \$	155.00 \$	
Municipalité	Chalet	Résidence	Total	Q-Part 2019
Dosquet	17	148	165	12 128.75 \$
Laurier-Station	0	2	2	155.00 \$
Leclercville	8	109	117	8 757.50 \$
Lotbinière	125	285	410	26 931.25 \$
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	29	258	287	21 118.75 \$
Saint-Agapit	11	339	350	26 698.75 \$
Saint-Antoine-de-Tilly	86	417	503	35 650.00 \$
Saint-Apollinaire	112	1106	1218	90 055.00 \$
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	38	214	252	18 057.50 \$
Sainte-Croix	119	349	468	31 658.75 \$
Saint-Édouard-de-Lotbinière	47	246	293	20 886.25 \$
Saint-Flavien	66	155	221	14 570.00 \$
Saint-Gilles	91	476	567	40 416.25 \$
Saint-Janvier-de-Joly	21	222	243	18 018.75 \$
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0	188	188	14 570.00 \$
Saint-Patrice-de-Beaurivage	30	227	257	18 755.00 \$
Saint-Sylvestre	97	237	334	22 126.25 \$
Val-Alain	56	279	335	23 792.50 \$
Municipalités de la MRC de Lotbinière:				444 346.25 \$
Deschaillons	65	148	213	13 988.75 \$
Parisville	9	109	118	8 796.25 \$
Municipalités non-membres de la MRC de Lotbinière:				22 785.00 \$
Total	1027	5514	6541	467 131.25 \$